

/VS
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-267 DU 6 JUIN 1997

portant approbation du Budget prévisionnel pour l'exercice 1997 du Centre National de Production de Manuels Scolaires (CNPMS).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Loi N° 94-009 du 28 Juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N°96 -128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement de la République du Bénin ;

SUR rapport du Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 Avril 1997 ;

DECRETE :

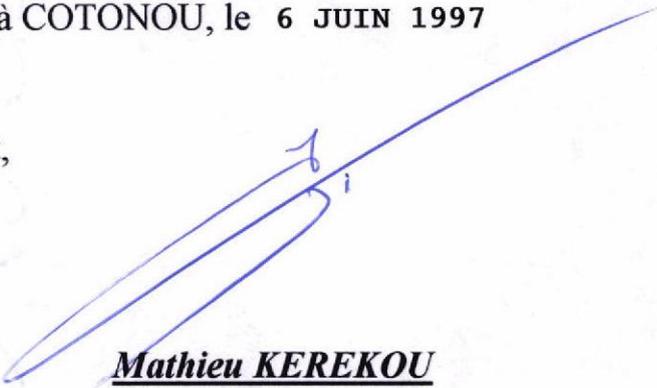
Article 1er.- Est approuvé le Budget prévisionnel exercice 1997 du Centre National de Production de Manuels Scolaires (CNPMS), tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 6 JUIN 1997

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouver-
nementale et des Relations avec les
Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Recherche Scientifique,



Léonard J. PADONOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MENRS 2
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 JO 1.-